

Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 30 Septembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 21 Septembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 34

NOMBRE DE VOTANTS : 34

Objet : Tarifs aires d'accueil des gens du voyage

Présents : 34

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac) RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents : 3

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard),

Secrétaires de séance : **DARHAN Laurence**

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale,

Vu les statuts du Grand Cubzaguais Communauté de Communes,

Vu l'article L851-1 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le décret n°2014-1742 du 30 décembre 2014 modifié, relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage et l'arrêté du 30 décembre 2014 portant application des articles R.851-2, R.851-5, R.851-6 du code de la Sécurité Sociale,

Vu le décret n°2019-1478 entraînant la nécessité de réviser le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage, ainsi que le contrat de location type, approuvés par délibération du conseil communautaire n°2019-159 du 18 décembre 2019,

Vu la délibération n° 2019-128 du 27 novembre 2019 par laquelle le conseil communautaire, a approuvé le recours à une régie directe pour la gestion des deux aires d'accueils des gens du voyage (Saint André de Cubzac et Tauriac),

Vu la délibération n°2019-159 du 18 décembre 2019 relative à la fixation des tarifs des AAGV, du barème des dégradations, du règlement intérieur, du contrat de location type, de l'état des lieux type,

Vu la délibération n°2020-53 du 11 mars 2020 donnant modification du nouveau règlement intérieur, de la convention d'occupation temporaire type et des tarifs au 1er avril 2020.

Il convient de modifier les tarifs pour acter du tarif appliqué pour l'eau qui passe de 3€30 à 3€90.

Les tarifs sont annexés dans une annexe (ci-jointe) qui remplace celle validée par la délibération n°2020-53

Le document ci-annexé est applicable à compter du 01/10/2020.

Les autres documents approuvés par la délibération n°2020-53 restent inchangés

- le barème des dégradations,
- le nouveau règlement intérieur,
- le contrat de location type,
- l'état des lieux type,

Sur avis favorable du bureau,

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs annexés,
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre tout acte et toutes décisions nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment les conventions afférentes.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 1^{er} Octobre 2020

La Présidente

Valérie GUINAUDIE





Tarifs locatifs
Au 1^{er} octobre 2020

Aires d'accueil des Gens du Voyage
De Saint André de Cubzac et de Tauriac

Aire d'accueil de Tauriac

Dépôt de Garantie : 70,00€ TTC (actuellement 100€)

Droit de places : 2,30€ TTC par nuitée

Consommation en eau : 2,50€ le m³

Consommation en électricité : 0,17€ le Kwh

Aire d'accueil de Saint André de Cubzac

Dépôt de Garantie : 70,00€ TTC

Droit de places :

2,30€ TTC par nuitée pour 2 places

3,25€ TTC par nuitée pour 3 places

Consommation en eau : 3,90€ le m³

Consommation en électricité : 0,17€ le Kwh

Tarifs décidés par le Conseil Communautaire du 30 septembre 2020